

Catherine Coquery-Vidrovitch (France)

Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle

Le concept de *frontière* a beaucoup varié au cours de l'histoire africaine, à travers les vicissitudes d'une histoire particulièrement tumultueuse. L'objectif est d'examiner ce concept à travers l'histoire africaine, et de mesurer le rôle que la perception de ces frontières, à différents niveaux (celui du pouvoir, celui des gens du commun, celui des étrangers) a pu jouer dans l'évolution des peuples et des Etats : les frontières des temps anciens (dits précoloniaux) ne répondaient pas aux mêmes critères que ceux forgés en Occident ; le rôle des frontières n'était donc pas le même. Un rapprochement s'est opéré d'abord au moment de la rencontre avec l'islam, puis dès que les Africains ont été mis en contact avec l'Occident, c'est-à-dire au temps de la circumnavigation portugaise, sans que les Européens n'interviennent directement dans la perception des frontières autochtones. Il n'en fut plus de même, évidemment, avec la pénétration coloniale, qui imposa les frontières-lignes de démarcation reconnues par les différentes métropoles.

Pendant longtemps néanmoins, et sans doute jusqu'à présent, la synthèse de ces différentes influences ne s'est faite que partiellement, et beaucoup d'Africains, chefs en place, commerçants itinérants et gens du peuple, ont fonctionné sur plusieurs registres, voire en ont joué en fonction de leur situation dans la société et de leurs intérêts.

I. Dans les sociétés anciennes

Dans l'Afrique ancienne, les sociétés politiques étaient, comme ailleurs, délimitées. Mais le concept même de *frontière* n'était pas celui des Etats modernes ; la frontière ne se limitait pas à une ligne soigneusement tracée sur les cartes d'Etat-major. Un chef, qu'il fût de lignage, de village, de province ou d'Etat, savait bien qu'au-delà de certaines limites, son autorité ne s'exerçait plus sur les gens. C'est que les relations du groupe (qu'il s'agisse d'un village,

d'un ensemble de villages ou d'une structure plus ample), impliquaient un ensemble complexe de liens diversifiés. En particulier, on ne peut les réduire à une hiérarchisation verticale de type pyramidal (telle que la monarchie française la réalisa au XVII^e siècle), qui se résumerait par la reconnaissance territoriale d'un pouvoir supérieur. La collectivité africaine s'affirmait comme telle à travers trois types au moins de relations avec l'extérieur :

- les relations lignagères fondées sur des liens familiaux, que ces liens soient réels ou reconstruits mythiquement et socialement,
- les relations politiques proprement dites, ou reconnaissance d'une autorité étatique territoriale hiérarchisée, qui ont effectivement existé dans nombre de formations sociales africaines (comme les Empires médiévaux, l'empire Ashanti, les petits Etats interlacustres...),
- et les relations de dépendance personnelle qui recouvraient mais aussi pouvaient contrarier les deux précédentes par un réseau d'échanges et d'obligations, soit horizontal – de lignage à lignage, de village à village – soit vertical, depuis l'unité familiale ou villageoise jusqu'à l'autorité supérieure, en passant ou non par les étapes intermédiaires (chefs de provinces et chefs de « tribus » au sens lignager du terme, eux-mêmes coexistant souvent dans le même système). Cela n'empêchait pas les chefs de revendiquer un territoire, donc d'essayer périodiquement d'en reculer les frontières.

Mais, dans les empires médiévaux du Ghana, du Mali, du Songhaï, ou dans l'Etat ancien de l'espace shona du Zimbabwe, le pouvoir ne s'exerçait pas de la même façon au cœur de l'Etat, dans et autour de la capitale, que sur les confins fluides et changeants. Le phénomène était le même chez les Bakuba du Congo au XIX^e siècle. Autre exemple : au XIX^e siècle, dans l'espace qui est devenu partie intégrante du Ghana d'aujourd'hui, l'ancien souverain des Ashanti, ou *Asantehene*, expliquait aux Européens, et pour cause puisque c'était revendiquer la route d'accès au commerce de traite internationale, que son autorité éminente (ce que les Anglais déformèrent en « suzeraineté ») s'exerçait sur les peuples Fanti de la côte : entendait-il par là que la frontière de son Etat s'arrêtait à la mer ? On pourrait, à une échelle plus réduite, en dire autant des cités-Etats : où s'arrêtait, dans les cités-Etats hausa, le pouvoir d'une ville par rapport à sa voisine ? Quelle était, dans ce cas, la représentation de la frontière pour les habitants : politique (limitée à la cité-Etat), religieuse (l'islam cohabitant avec des noyaux animistes forts, ceux précisément que les Peul voudront réduire au début du XIX^e siècle), linguistique (c'est-à-dire recouvrant l'ensemble des cités-mères), mais allant bien au-delà compte tenu

de la façon dont les commerçants hausa ont essaimé sur les routes de la kola, du sel ou du bétail ? Tout à la fois, bien évidemment. Quant au pouvoir lignager, dans des sociétés dites naguère « sans Etat », quelles étaient les limites de celui exercé, par exemple, par un chef de village ? La frontière s'arrêtait-elle au terroir ? N'englobait-elle pas un tissu complexe et ramifié de relations fondées sur les associations matrimoniales ? Pourquoi, par exemple, des sociétés aussi éclatées que celles des Gbaya de la Lobaye en Afrique équatoriale ou des Awandji au Gabon oriental se reconnurent-elles comme un territoire commun de révolte contre la conquête coloniale et ses exactions ?

C'est que la frontière était alors, essentiellement, une zone à la fois de contacts, d'échanges et de rivalités, dont il convient d'interroger la signification et le concept même. Des frontières multiples, reconnues comme telles par le même peuple, pouvaient se recouper sans nécessairement faire coïncider plusieurs pouvoirs emboîtés : *pouvoir religieux*, par exemple celui de l'*oba* ou grand prêtre d'Ifé sur l'ensemble culturel (c'est-à-dire, mais avec de fortes nuances locales, linguistiques) plus tard unifié par les Anglais sous le nom de *Yoruba* (Sud-Ouest du Nigeria) ; mais en même temps, pendant des siècles, la zone embrassa une poussière de cités-Etats dont certaines prirent et reperdirent périodiquement le contrôle de leurs voisines, comme le royaume d'Oyo au nord et celui de Benin-city au sud ; *pouvoir économique* ou aire d'expansion du commerce contrôlé par les entrepreneurs du lieu : un bon exemple en est celui des *dioula*¹ islamisés, dont la profession de négoce se diffusa à partir du XII^e siècle en réseaux familiaux et marchands, depuis le Sud de la région de Djenné sur le fleuve Niger vers l'ensemble de l'Ouest africain, au point que le terme prit lentement – à la faveur là encore des incompréhensions européennes – un sens ethnique ; *pouvoir politique stricto sensu*, qui justement ne se limitait pas à la sphère politique mais impliquait des prérogatives religieuses et économiques complémentaires ou contradictoires avec les précédentes.

II. Des Etats-nations précoloniaux

Cela n'empêche pas que des Etats-nations précoloniaux ont bel et bien existé : l'Etat du Daxomè, celui des Ashanti, l'ancien royaume du Kongo, les petits Etats interlacustres en sont autant d'exemples, où les concepts de centre et de périphérie du pouvoir se prêteraient peut-être mieux aux réalités anciennes que celui de centralité. Autrement dit, l'Afrique a construit comme ailleurs

¹ *Dioula* (*dyula*) : marchands professionnels itinérants d'origine mandingue ou sarakolé.

des nations et non pas seulement des tribus ; les sociétés y étaient comme les autres sur la voie d'une lente expansion de leurs potentialités, notamment de constructions « nationales » que la « bibliothèque coloniale » ultérieure a baptisées du nom d'ethnies. Ces processus se sont trouvés à plusieurs reprises brisés dans leur élan par l'intervention brutale d'opérations de conquêtes, précoloniales puis coloniales, qui prétendaient construire de nouveaux Etats contre-disant chaque fois l'effort antérieur.

III. Les Etats de conquête du XIX^e siècle

Dès la fin du XVIII^e siècle en effet, et même auparavant, ces empires de conquête – aussi bien ceux créés par Shaka et ses émules nguni en Afrique australe que ceux nés des *jihad*² ou des empires négriers –, ont introduit en force de nouvelles notions d'Etat : celles de formations maraboutiques, de théocraties militaires ou d'entreprises de guerre autocratiques ; elles ont balayé en grande partie les formations plus anciennes, fondées sur une communauté historique, culturelle et économique différente. Les frontières, jamais nettement délimitées, sont devenues de plus en plus mouvantes, au gré de l'expansion des hommes et des flux religieux et économiques. Car le principe restait le même : le territoire dominé par un souverain se définissait par l'emprise de celui-ci sur ses dépendants, et non sur un espace donné intangible (du moins tant que les frontières n'en étaient pas officiellement révisées). Plus ses sujets étaient nombreux, plus l'espace s'élargissait ; plus ses troupes se réduisaient – cela pouvait être sous l'effet de guerres, d'invasions ou de calamités naturelles telles que sécheresses, famines, épidémies périodiques meurtrières –, moins son pouvoir était effectif au-delà du cercle des hommes qui le reconnaissaient pour chef. Alors le territoire se réduisait à l'aune de ses capacités à faire reconnaître ses ordres, car les liens entre souverain et dominés s'exprimaient en termes de dépendance personnelle et non de « fief » ou de territoire.

En outre, la frontière telle que l'entendaient de grands conquérants (Ousman dan Fodio, ou El hadj Omar en Afrique de l'Ouest), voire le sultan de Zanzibar en Afrique orientale continentale, était-elle celle reconnue par les paysans, Bambara ou Hausa à l'ouest, Nyamwezi ou Yao à l'est ? Et quelles frontières se reconnaissaient les pasteurs peul ? De même, quelles limites à leur expansion, de chasse et de caravane, étaient-elles reconnues par les peuples nyamwezi d'Afrique orientale ? Quel rapport avec celles que prétendait superviser le sultan de Zanzibar ?

² *Jihad* : guerre sainte islamique.

Au XIX^e siècle surtout, la frontière prit le sens d'une zone d'expansion ou de régression culturelle. C'est un siècle où les mouvements de populations, où que l'on se trouve, prennent une ampleur probablement inégalée jusqu'alors. Qu'il s'agisse des grands mouvements dans l'Ouest africain des jihad peul colonisant les peuples bambara ou hausa, de la remontée des peuples nguni en Afrique orientale depuis l'Afrique du Sud jusqu'aux abords du lac Victoria sous la pression des zulu de Shaka ou de ses émules, ou bien encore de la remontée des peuples du Sud à partir du Cap sous la pression conjuguée des Boers et des Britanniques, la frontière prend le sens d'une limite en expansion, en même temps que d'une barrière érigée entre cultures antagoniques, un peu à la façon dont procédèrent les Américains aux Etats-Unis dans leur progression vers l'Ouest. La plupart des empires de conquête qui s'épanouirent alors furent aussi des empires mouvants, repoussés comme ils le furent dans leur expansion par les nouveaux conquérants : ainsi El Hadj Omar fut-il obligé par l'avancée des Français de progresser du Haut Sénégal vers le centre du Mali actuel, ou bien Samori fut à son tour amené à transférer son Etat depuis les confins de la Guinée jusqu'à la Côte d'Ivoire et au-delà : que signifiait alors la frontière pour les peuples conquis, dont l'espace politique et culturel coïncidait de moins en moins avec l'espace politique et militaire de leurs conquérants ?

IV. Une nouvelle conception de la frontière : les frontières coloniales

Or, sur cette première strate en partie brisée, puis de surcroît sur les débris de ces nouvelles formations elles-mêmes bientôt détruites, la partition coloniale a imposé à son tour une nouvelle génération d'« Etats coloniaux ». Formes nouvelles mais pas inconnues d'Etats : les empires de conquête du XIX^e siècle relevaient en partie déjà d'influences occidentales qui se sont manifestées très tôt, dès la circumnavigation portugaise de la seconde moitié du XV^e siècle. Sauf pour les Portugais qui se sont définitivement installés à Loanda (Angola) et dans l'île de Mozambique dès le XVI^e siècle, la colonisation *stricto sensu* débuta au milieu du XVII^e siècle, que ce soit à Saint-Louis du Sénégal ou à Cape-Town, en Afrique du Sud. Elle s'est aventurée à l'intérieur des terres tout au long du XIX^e siècle, avant de culminer à la fin du même siècle. C'est alors que les idées occidentales sur l'Etat, qui avaient durant tout ce temps cheminé, ne serait-ce que par le biais des missionnaires déjà installés un peu partout sur les côtes et aussi dans l'intérieur de l'Afrique australe, ont été introduites en force sur un terrain en partie déjà remanié, voire préparé.

Ce qui était nouveau, néanmoins, c'est qu'à partir des années 1890 les frontières coloniales ont été définitivement adoptées, préjugant de l'histoire des Etats à venir. Celle-ci débuta précisément par l'imposition de frontières-lignes dont le concept même était ignoré auparavant des peuples ou des fragments de peuples ainsi encerclés et partagés. Ces frontières furent institutionnalisées par la Conférence internationale de Berlin (1884-1885) et minutieusement révisées et corrigées tout au long de la période coloniale. De ces territoires, les Etats modernes sont issus, et les nations correspondantes ont émergé à leur tour : car ces lignes de partage furent reconnues, voire renforcées par les Etats devenus indépendants dans la charte fondatrice de l'OUA en 1963.

Par exemple, on a beaucoup glosé, et l'on continue de s'interroger sur la « balkanisation »³ de l'ancienne Afrique occidentale française (AOF) à l'issue de l'épisode avorté de la Communauté (1958-1960). Etait-ce inévitable ? Etait-ce indispensable ? A y regarder de plus près, il semble bien que la géopolitique coloniale portait en son sein la régionalisation ultérieure. Chacun des ex-territoires de la Fédération a progressivement acquis, par le biais d'une organisation administrative différenciée, une originalité incontestable par rapport à ses voisins, qui s'est curieusement articulée autour de dispositions de peuplement pourtant hétérogènes, et qui débordaient même d'un territoire à l'autre. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la colonisation française, on retrouve cette dispersion des entités politiques et culturelles antérieures dans les autres colonisations : ainsi des Wolof divisés entre Sénégal et Gambie ou des Makonde partagés entre Tanzanie et Mozambique... Il n'empêche qu'il s'est révélé vain, ultérieurement, de revenir en arrière pour reconstituer des formations dites « ethniques ». Au contraire : des nationalismes forts se sont manifestés très tôt, antérieurement à l'indépendance même.

Ainsi en alla-t-il pour la Haute-Volta (Burkina-Faso), qui connut une aventure extraordinaire : sa suppression entre 1933 et 1947 par l'administration française ne suffit pas à rayer de la carte un Etat pourtant créé de toutes pièces par le colonisateur moins de deux décennies auparavant, puisque l'autorité civile n'y fut reconnue qu'en 1920... Un phénomène analogue survint en Afrique australe, où Zambie et Zimbabwe doivent leur existence à l'initiative d'un jeune aventurier sud-africain, Cecil Rhodes ; ces deux territoires coloniaux, un moment réunis sous la forme d'une fédération par la couronne britannique (1955-1965), eurent une histoire très séparée, et il ne serait pas question aujourd'hui de les concevoir comme un Etat-nation unique. Bref,

³ « Balkanisation », c'est-à-dire le morcellement de la fédération de l'AOF en multiples petits Etats à l'instar de la région des Balkans au 19^e siècle.

depuis qu'à la fin du XIX^e siècle chacune de ces formations eut reçu ses frontières coloniales, qu'on le veuille ou non l'histoire des Etats à venir était commencée. Car ces gens, obligés de vivre ensemble, se sont mis dès lors à commencer de forger une unité qui d'administrative est progressivement devenue politique, allant de pair avec une synthèse de cultures internes, fondée sur la rencontre des peuples avec un colonisateur donné. Cette évolution a marqué plusieurs générations. Malgré les objectifs et les méthodes en grande partie identiques des différentes puissances coloniales, cet héritage a marqué différemment les Etats hérités des colonisations britannique, belge, française ou portugaise, mâtinées le cas échéant d'une influence allemande ou sud-africaine (dans le cas des mandats de la SDN)⁴.

Certes, ces lignes de partage furent reconnues, voire renforcées par les Etats devenus indépendants, dans la charte même de l'OUA en 1963. Ainsi l'objectif explicite de la colonisation, de constituer des espaces territoriaux sur le modèle élaboré au cours des siècles en Europe, et renforcé par les règles internationales contemporaines, comme si l'évolution africaine antérieure n'avait pas existé, fut-il entériné par l'Etat post-colonial : amalgame culturel extraordinaire, et qu'on ne peut rayer de la carte sur laquelle, pourtant, les diplomates européens ne dessinèrent leurs frontières qu'un siècle auparavant. Il est remarquable de noter, malgré plusieurs tentatives de sécession, notamment par les guerres civiles au Nigeria et au Congo (ex-Zaïre), que le nationalisme de ces Etats fut chaque fois suffisamment fort pour faire échec à une révision de ces frontières-lignes pourtant récentes, sauf dans un cas : celui de l'Erythrée. Or le nationalisme érythréen trouve lui-même ses racines dans une histoire coloniale tout à fait distincte de l'histoire éthiopienne durant près d'un siècle. C'est, en effet, l'empereur d'Ethiopie, souverain indépendant, qui négocia la vente de ce territoire aux Italiens dès 1890, pour des raisons en partie au moins de politique intérieure : l'empereur Ménélik, qui créait une nouvelle dynastie dans la province centrale du Choa, avait tout intérêt à affaiblir les provinces du Nord qui avaient jusqu'alors monopolisé le pouvoir central ; il comptait à la fois ménager les ambitions italiennes et développer, pour sa part, la route méridionale d'accès à la mer Rouge (espoir qui lui fut ravi par les Français). Toujours est-il que la province érythréenne, colonisée par les Italiens jusqu'en 1940 puis occupée par les Britanniques durant les vingt années suivantes à la faveur de la Seconde Guerre mondiale, ne fut « rendue » à l'Empire qu'en 1960. Trois générations successives au moins se sont succédé,

⁴ SDN : la Société des Nations, ancêtre de l'Organisation des Nations Unies, née après la Première Guerre mondiale.

et les dernières ont connu, entre autres, à partir de la Seconde Guerre mondiale, une industrialisation et un syndicalisme « à l'anglaise » qui leur ont fait vivre comme une régression le retour au vieil empire : c'est d'ailleurs à l'occasion de cette restitution de province, en 1960 seulement, que l'empereur fut contraint par les Anglais de reconnaître le droit syndical. Le nationalisme érythréen est donc redevable, entre autres, à une histoire coloniale tout à fait différente de celle des autres territoires impériaux.

V. Des frontières africaines aujourd'hui

Le géographe Gilles Sautter avait déjà expliqué, il y a quelque vingt ans (1982), que la notion de « frontière naturelle » est une aberration : une rivière, un fleuve, une vallée et même une ligne de crête, parce qu'elle est scandée de cols, se franchissent et relient au moins autant qu'ils ne séparent.

Il a aussi montré que la richesse et la créativité d'un pays reposent non pas sur l'homogénéité d'un seul peuple, mais au contraire sur l'hétérogénéité des régions, des paysages, des histoires, des cultures. C'est ce qui permet à un pays d'organiser un marché national fait de multiples complémentarités et d'inventer une culture faite de syncrétismes complexes et elle-même constamment retravaillée par l'ouverture sur l'extérieur et l'arrivée de nouveaux migrants.

Il est des parties du monde où l'histoire des frontières est très longue – en Europe occidentale, en Chine, par exemple ; d'autres où elles ont été imposées brutalement mais il y a longtemps – en Amérique latine notamment, mais en Europe aussi ; d'autres au contraire où elles se sont construites récemment, en particulier au XIX^e siècle : sous la pression d'un groupe dominant comme aux Etats-Unis, ou de la construction d'une culture, d'une langue et d'un marché préalables comme en Allemagne, créée en tant que telle en 1870 seulement.

Un des problèmes du continent africain est que les actes fondateurs de la frontière sont récents, et qu'ils se sont surimposés à une grille historique en grande partie différente, aussi bien sur le plan des peuples et des langues que sur celui des marchés et des réseaux économiques, qui étaient, par exemple en Afrique occidentale, davantage orientés Est-Ouest que Nord-Sud.

Les historiens doivent être intimement conscients de deux facteurs, et doivent éventuellement essayer d'en convaincre les politiques :

1. l'histoire ne se refait pas, on ne peut revenir en arrière, car elle résulte d'un temps cumulé dont il est impossible de mettre des phases entre parenthèses, comme si elles n'avaient pas existé : la colonisation, même si elle a été relativement brève, a contribué à créer de nouvelles entités

qu'il est désormais impossible de gommer comme si elles n'avaient pas existé ;

2. l'histoire implique le temps. Des décisions politiques immédiates ne résolvent pas grand-chose, y compris dans le court terme. Elles doivent être absorbées, discutées, assimilées dans le temps long par les peuples qui les vivent.

De ces constats relève, entre autres, un phénomène inséparable des frontières : le nationalisme. Or le nationalisme est un moteur actif, en particulier de conflits.

On a à faire à deux types de nationalisme :

- un nationalisme rêvé, celui des ethnies,
- un nationalisme réel, celui des Etats.

On se trouve, par ailleurs, face à deux visions apparemment contradictoires, mais qui sont en réalité complémentaires :

- le pouvoir d'Etat, pour lequel la frontière est surtout une ligne à protéger au nom de sa souveraineté,
- et les communautés locales, pour lesquelles la frontière est un espace, et le plus souvent un espace utile, qui les fait vivre par son existence même.

Dans les deux cas, les frontières sont, qu'on le veuille ou non, intégrées. La question n'est donc pas de redessiner les frontières, cela ne résoudrait rien. La nécessité est d'articuler, d'interrelier la vision d'en haut et celle d'en bas, celle de l'Etat et celle des gens. Ce n'est donc pas juste une question de frontières, et il est inutile de focaliser l'attention sur une ligne. C'est un processus à la fois politique, économique, et socioculturel.

Les questions que l'on peut se poser en historien peuvent donc être les suivantes :

1. Peut-on faire l'économie de la phase « nationaliste » ? Les faits suggèrent que c'est bien difficile. Les Occidentaux ont longuement étudié, pour le XIX^e siècle, les nationalismes européens sous le nom de « nationalités ». Les observateurs internationaux parlent aujourd'hui en Afrique de régionalismes « ethniques ». Il s'agit d'un processus analogue, et la différence de vocabulaire relève davantage du sentiment de supériorité tenace de l'Occident que d'une réalité de nature différente, les guerres dans les Balkans sont là pour le prouver, s'il en était besoin. Le phénomène peut tout aussi bien provoquer des guerres frontalières que des guerres civiles. Or, une fois que l'intervention étrangère ou la guerre civile est terminée et que les plaies sont pansées, ce qui prend évidemment un certain temps, rien ne soude autant le nationalisme collectif (« national » par contraste avec les irrédentismes « régionaux ») que la réconciliation

imposée d'abord par les armes : cas des Etats-Unis après la guerre de Sécession, du Nigeria après la tentative de sécession igbo, et probablement, dans un avenir rapproché, du Congo Kinshasa.

2. Comment résoudre la contradiction apparente entre frontière « vue d'en haut » et frontière « vue d'en bas » ? L'exemple de la résorption des conflits du Nord-Mali entre nomades touaregs et sédentaires est exemplaire ; mais il implique, outre évidemment l'intelligence politique du pouvoir central résolu à la négociation, la non-intervention de puissances internationales, financières, minières et politiques. La chance du Mali est probablement de n'intéresser personne. La malchance du Congo est sans doute d'attirer deux flux d'énormes convoitises : convoitises minières et économiques, mais aussi convoitises démographiques, le surplus de populations de mini-Etats surpeuplés (comme le Rwanda) cherchant à se déverser sur des espaces moins denses, en dépit du fait que les populations d'accueil ont aussi adapté leur vie à leur espace. A noter que ces disparités démographiques peuvent aussi bien être facteurs de troubles et de conflits internes, quand des populations dynamiques et prolifiques sont, au sein d'un Etat plus vaste, accusées par leurs concitoyens d'empiéter sur leur espace vital : cas des Igbo du Nigeria ou des Bamiléké du Cameroun⁵...
3. Comment surmonter les handicaps conjoncturels accentués par l'histoire courte de la plupart des frontières africaines ? Evidemment par une intégration au moins régionale, et si possible continentale. Il n'y a pas le choix. Si l'Afrique veut un jour ou l'autre résister aux Grandes Puissances, elle doit s'unir, à la fois économiquement et politiquement. Mais l'histoire de l'Europe occidentale est là pour le suggérer : c'est un processus long et complexe, qui ne repose pas sur des problèmes de

⁵ On aurait pu imaginer une autre configuration politique, n'eussent été les avenir imposés par la colonisation : le Ruanda-Urundi, allemand avant la Guerre de 14, aurait pu tout aussi bien être confié à la tutelle britannique comme le fut le Tanganyika voisin, voire former, qui sait, un vaste Etat regroupant aussi l'Ouganda. La combinaison aurait eu toute chance de fonctionner, les petites entités monarchiques qu'elle aurait incluses n'en continuant pas moins à s'affirmer comme telles, comme le fit le royaume ganda en Ouganda... Le fait que la tutelle soit revenue à la Belgique sans que la fusion soit alors réalisée avec le Congo, d'une part en raison du statut particulier des mandats, et d'autre part parce que trente ans d'une colonisation de tonalité très différente avaient déjà séparé les deux régions, condamnait ces petits pays à demeurer tels (par un phénomène analogue à celui qui a différencié l'Erythrée de l'Ethiopie). On peut, à l'opposé, remarquer que des entités coloniales plus vastes, comme le Cameroun, ont résisté au morcellement imposé par le partage entre la France et la Grande-Bretagne à la suite de la défaite allemande de 1918 : les frontières coloniales originelles ont laissé leurs marques.

frontières ou si peu, car il suppose au contraire que l'on ne discute plus des frontières, parfois aussi aberrantes qu'en Afrique (regardez par exemple l'étroit couloir des confins entre la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne). Depuis 1870, l'histoire des trois guerres parties d'Europe est là pour le suggérer : outre, bien entendu, tous les autres facteurs qui les ont engendrées, il fallait probablement que l'Allemagne et la France cessent, entre autres, de se disputer l'Alsace, la Lorraine et la Sarre (et ceci n'advint que quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale) pour envisager une autre forme de relations, supra-nationales.

Les frontières sont donc une donnée générée par les aléas de l'histoire. C'est un facteur très complexe dont il faut bien entendu tenir compte, mais qu'il faut se garder de transformer en causalité. Ce ne sont pas les frontières qui créent les guerres, ce sont les nationalismes qui se sont construits au sein et autour de ces frontières.

VI. Le concept d'étranger et le rôle de l'urbanisation

Le colloque a entendu interroger ces différentes visions, et l'évolution au cours du temps du concept multiple de frontière, et de ses répercussions sur l'histoire des peuples et des Etats. Quels furent, tout au long de ces mutations, le sens et la fonction des frontières ? Elles ne furent sans doute, dans un premier temps, que secondairement des lignes interdites sinon par transgression, et plutôt ou même au contraire des zones de contact, de passage, d'échanges et de complémentarités, voire de recouvrements. Comment, et à quel prix, se fit le passage de l'un à l'autre ? A quel moment et pourquoi les habitants prirent-ils conscience de la modification du concept et de la réalité de la frontière ? Quelles en furent les conséquences dans leur mode de vie et leur conceptualisation du monde ?

De la *frontière* découle un autre concept : celui d'*étranger*. Or, qui était étranger, jadis et naguère ? La notion juridique contemporaine d'étranger (par nationalité) n'est-elle pas un concept réducteur, par rapport à la complexité de la notion dans l'histoire ? Les anglophones ont, avec raison, deux mots différents pour exprimer ce que le français n'exprime que par celui d'étranger : le *stranger* est celui qui vient d'ailleurs ; mais cet ailleurs, donc au-delà d'une frontière à déterminer, qui n'est pas du tout nécessairement une frontière d'Etat, peut être proche, et surtout ne contient aucune connotation de *nationalité*. Celle-ci est exprimée par le mot *foreigner*. Il est évident qu'ici nous sommes intéressés par ces deux notions, qui ne se recoupent pas nécessairement.

Or, les historiens, anthropologues et géographes n'ont longtemps abordé le thème des étrangers africains qu'à la marge de leurs travaux, sous d'autres angles d'approche ou sous des vocables différents. Contrairement à l'ethnie qui fut objet d'étude en soi, l'étranger ne constitue une catégorie que dans ses relations avec les autres groupes sociaux.

Dès lors le thème de l'étranger, corollaire de celui de frontière, peut être étudié sous la triple approche de l'intégration, de la ségrégation et de la construction identitaire. Simultanément au thème de la frontière, on doit s'interroger sur son rôle dans les processus de **ségrégation** et d'**exclusion**. Dans l'Afrique ancienne, bien avant la colonisation, les étrangers, essentiellement marchands, se regroupaient souvent dans des quartiers distincts. Leur statut les plaçait à la fois en position de domination et de subordination : ce fut le cas dès les débuts de la pénétration de l'islam, puisque les fouilles archéologiques ont permis de repérer, dans l'ancienne capitale de l'empire du Ghana, Koumbi-Saleh, le quartier de ces étrangers, alors que celui du roi autochtone et de ses dépendants n'a pas encore été repéré ; de la même façon, au XIX^e siècle, le souverain (*asantehehe*) des Ashanti réserva les activités commerciales aux étrangers musulmans (principalement hausa) rassemblés et surveillés dans leur quartier réservé. On retrouve encore aujourd'hui la même pratique, avec le *zongo* ou quartier musulman réservé dans les villes portuaires (comme Lomé) aux marchands de bétail en provenance du pays hausa.

La colonisation encouragea directement ou involontairement les migrations. Le statut des étrangers, compliqué du sens complémentaire imposé par la dépendance envers chacune des métropoles, se modifia tout autant que leur place dans la société. Il convient par exemple de se demander comment les sociétés africaines réagirent à la politique coloniale qui, selon les périodes et les régions, renforça, atténua ou figea à l'intérieur des frontières une ségrégation entre autochtones et étrangers africains. Cette approche compléterait une histoire plus classique de la ségrégation dans les villes coloniales (centre européen *versus* cité indigène) mieux connue aujourd'hui.

Enfin, par le biais de ces frontières, qui d'historiques sont devenues juridiques, quel est le rôle des étrangers dans la construction d'une identité urbaine ou nationale et dans le brassage des différences culturelles ? Les sociétés d'accueil ne furent pas toujours favorables à l'arrivée, sur le marché de l'emploi, d'étrangers parfois placés en position de force à l'époque coloniale (accès aux charges administratives ou militaires).

Dès lors, l'étranger, en Afrique comme ailleurs, put servir de cible pour promouvoir une **construction identitaire**. Or, il faut se méfier de ce terme d'identité, au singulier du moins. Si l'on peut parler « d'identité nationale »,

ceci n'est qu'une des multiples facettes auxquelles chaque individu peut se référer : être pluri-culturel, l'individu ou le groupe social, de quelque partie du monde qu'il soit, relève d'une multiplicité d'identités complémentaires mais non homothétiques : sa nationalité, mais aussi sa ou ses régions d'origine, ses références ethniques, sa famille, sa religion, son syndicat, sa ou ses langues, sa catégorie socioprofessionnelle, son statut social, son niveau d'imposition, sa résidence... Bref, autant il paraît légitime de rechercher les appartenances identitaires qui, se recoupant et se combinant sans nécessairement coïncider, permettent d'approcher une réalité sociale toujours complexe et d'en expliciter les contradictions voire les violences, autant il apparaît aussi erroné que dangereux d'utiliser ce concept au singulier, dans toutes les sociétés. La rencontre interculturelle, et ce que l'on peut, proprement, en ville, qualifier de « métissage culturel » est une richesse extraordinaire parce que synonyme de créativité, plus encore en Afrique qu'ailleurs, la variété des langues et des cultures en fait foi. Les villes africaines, qui sont des lieux de rencontre et de fusion des cultures, parce qu'elles sont des lieux de contact obligé entre groupes et individus divers, constituent ainsi, quoi qu'on en pense, un facteur positif car elles sont des organismes vivants de diversité, en constant devenir. Comme ce fut le cas partout ailleurs dans le monde, elles jouent pleinement ce rôle majeur de creuset social et de diffuseur culturel en exerçant leur impact sur l'ensemble de l'aire soumise à leur attraction. L'Etat, à sa façon, peut être à son échelle considéré comme une ville : le même processus d'amalgame et de fusion s'y produit au cours des temps, qui transforme progressivement les étrangers de jadis en citoyens d'aujourd'hui.

Cette approche permet de préciser, à travers l'analyse des frontières, c'est-à-dire de la construction multiforme et cumulée d'un processus historique, ce que doivent à l'histoire, certes, parfois, les dérives aberrantes de la tentation de pratiques xénophobes, mais surtout l'évolution de nations qui ne peuvent s'épanouir que dans un syncrétisme bienfaisant constamment en mouvement.

À partir de là, on a préconisé d'aborder, dans le symposium rassemblé à Bamako, un certain nombre de contributions centrées sur les thèmes suivants :

1. L'histoire des frontières, selon les temps et les époques, comportant le glissement de sens et les recouvrements possibles ci-dessus évoqués :
 - Afrique ancienne
 - Afrique coloniale
 - Afrique indépendante
2. L'interprétation donnée par les différents acteurs, et les niveaux d'acteurs (chefs, sujets, étrangers, commerçants, gouvernants, etc.) du phénomène de frontière, leur perception et leur utilisation du

concept, suivant les temps et suivant les objectifs poursuivis. À ce niveau, l'étude des termes utilisés dans les diverses langues africaines et traduits uniformément par « frontière » devrait être instructive.

3. Les relations entre la notion de frontière et celle des réalités qu'elle implique : être étranger, dans une société donnée, dans une communauté, dans une ville, dans un Etat, définitions et modifications suivant les époques et les contextes.
4. Enfin, les phénomènes liant le processus de constitution et les formes de perception des frontières à des questions contemporaines parfois posées de façon aiguë ou angoissante : celles portant sur les identités culturelles, individuelle, régionale, nationale. En quoi l'assimilation réductrice du *stranger* au statut de *foreigner* résulte-t-elle ou non des contradictions historiques de la notion de frontière en Afrique ? En quoi le concept contemporain de nationalité contrevient-il aux richesses transfrontalières ? En quoi la réflexion sur les frontières et leur histoire aide-t-elle à promouvoir les synthèses identitaires ? En quoi, en définitive, cette réflexion fondée sur l'importance des diversités est-elle essentielle à la réflexion sur une culture de la paix ?

Suggestions bibliographiques

- 1998, « Réfugiés urbains à Nairobi/Urban Refugees in Nairobi », Cahiers de l'IFRA(10), 83.
- 1998, *Variations*, ORSTOM, Paris.
- Akyeampong, E. K., 1997, *Drink, Power and Cultural Change. A Social History of Alcohol in Ghana*, Heinemann.
- Amin, S. (éd.), 1974, *Modern Migrations in Western Africa*, IAI/Oxford University Press, London.
- Amselle, J.-L., 1976, *Les migrations africaines. Réseaux et processus migratoires*, Maspero, Paris.
- Amselle, J.-L., et Mbokolo, E., (éds), 1985, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalismes et Etat en Afrique*, La Découverte, Paris.
- Anderson, B., 1983, *Imagined Communities. Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Verso Press, London.
- Anderson, B., 1996, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris (traduction du précédent).
- Asiwaju, A.I., 1985, *Partitioned Africans: Ethnic Relations across Africa's International Boundaries, 1884-1984*, London, C. Hurst & Co.
- Baker, J., et Tade, A. A., 1995, *The Migration Experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, Suède.
- Bonnafé, P., 1997, *La Volta comme frontière historique*, Journal des Africanistes, 67 (1): 87-95.
- Brooks, G. E., 1995, *Landlords and Strangers. Ecology, Society and Trade in Western Africa, 1000-1630*, Westview Press, Boulder.

- Cahen, M., 1994, *Ethnicité politique. Pour une lecture réaliste de l'identité*, L'Harmattan, Paris.
- Coquery-Vidrovitch, C., & Forest, A., (éds), 1982, *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, L'Harmattan, Paris.
- Coquery-Vidrovitch, C., Goerg, O., Mande, I., et Rajaonah, F. (éds), 2003, *Etre étranger et migrant en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2 vol.
- Cordell, D. D., Gregory, J. W., & Piché, V., 1996, *Hoe and wage. A social History of a circular migration system in West Africa*, Westview Press, Boulder.
- Cordell, D. D., et Gregory, J. W., (eds), 1987, *African Population and Capitalism : Historical Perspectives*, Westview Press, Boulder. Papers from a May 1985 Conference in Montreal.
- Crush, J., et Charles Ambler, (éds), 1992, *Liquor and Labor in Southern Africa*, Ohio University Press, Athens.
- Dozon, J.-P., 1994, *L'étranger et l'allochtone*, Gidis et ORSTOM, Paris.
- Dumett, R. E., 1998, *El Dorado in West Africa. The Gold-Mining Frontier, African Labor, and Colonial Capitalism in the Gold Coast, 1875-1900*, Ohio University Press, Athens.
- Egg, J., et Herrera, J. (éds), 1998, *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, ORSTOM, Paris.
- Ela, J.-M., 1983, *La ville en Afrique noire*, Karthala, Paris.
- Falola, T., et Lovejoy, P. E., 1994, *Pawnship in Africa. Debt Bondage in Historical Perspective*, Westview Press, Boulder.
- Fanso, V. G., 1986, *Traditional and Colonial African Boundaries: Concepts and Functions in Inter-Group Relations*, *Présence Africaine*, 137/138: 58-75.
- Gugler, J., et Flanagan, W.G., 1978, *Urbanization and Social Change in West Africa*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Hance, W., 1970, *Population, Migration & Urbanization in Africa*, Columbia University, New York.
- Hanson, J. H., 1996, *Migration, Jihad, and Muslim Authority in West Africa. The Futanke Colonies in Karta*, Indiana University Press, Bloomington.
- Harries, P., 1994, *Work, Culture, and Identity. Migrants Laborers in Mozambique and South Africa, c. 1860-1910*, James Currey, London.
- Lunn, J., 1997, *Capital and labour on the Rhodesian Railway System 1888-1947*, Macmillan, Oxford.
- Mamdani, M., 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of late Colonialism*, Princeton University Press, Princeton.
- Manchuelle, F., 1997, *Willing Migrants. Soninke Labor Diasporas, 1848-1960*, Ohio University Press, Athens.
- Mazrui, A. A., et Alamin M., 1998, *The Power of Babel. Language and Governance in the African Experience*, James Currey, Oxford.
- Nugent, P., et Asiwaju, A.I., (eds), 1996, *African boundaries. Barriers, Conduits and Opportunities*, London – New York, Printer – Centre of African Studies, University of Edinburgh.
- Omariba, D. W. R., et Mbonile, Dr. J.M., 1997, *Migrations in East Africa: Selectivity among recent Migrants: the Case of Nairobi, & Annotated Bibliography on Migrations in Tanzania*. Cahiers de l'IFRA (6), 74.
- Raynaut, C., (éd.), 1997, *Sahels. Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Karthala, Paris.
- "Rethinking Citizenship in Africa", *Africa Today*, special issue, vol. 45, July-Dec. 1998.
- Rouch, J., 1956, *Migrations au Ghana (Gold Coast) (Enquête 1953-1955)*. Journal de la société des Africanistes, XXVI (I et II), 33-196.